

Les invasions barbares

Dans la seconde moitié du III^e siècle ont lieu en effet des raids barbares dévastateurs : Francs et Alamans atteignent les terres qui deviendront la Bourgogne. La cité gallo-romaine d'Alésia est définitivement rayée de la carte entre 260 et 280. Lutèce, non protégée par les murailles qui entoureront ensuite la cité, est pillée et incendiée. Il en est de même d'Auxerre, brûlé en 275-276 et sans doute de Semur-en-Auxois ou de Châtillon-sur-Seine, anciennement peuplés, dont on perd la trace à cette époque.

On ne sait pas grand-chose des autres lieux d'habitation, mais on peut supposer que, si des cités plus ou moins défendues ont pu disparaître lors de ces invasions, les barbares ont eu toute licence pour piller les habitations du plat pays. L'histoire romaine ne s'étend pas sur cet épisode qui n'a pas anéanti l'Empire Romain. Ces invasions du III^e siècle semblent cependant avoir représenté une catastrophe majeure dans la partie nord-est de la Gaule puisque beaucoup d'habitats ont disparu sans que rien ne survive de leur mémoire. C'est donc un pays déserté qui en a été la conséquence.

Le fait de ne pas avoir trouvé, dans le cimetière d'Arcenay, de pièces de monnaie postérieures au Haut Empire qui se termine avec ces troubles, pourrait constituer un signe en faveur d'une disparition à cette époque des villas gallo-romaines de la région, disparition qui effacera leur souvenir. On peut même se demander s'il y a eu des survivants à cette catastrophe et si la population de ces campagnes n'a pas complètement disparu, tuée ou emmenée en esclavage par les envahisseurs.

Ces barbares seront suivis par d'autres qui envahiront de nouveau la région au Ve siècle et pilleront également les tombes. Il n'y a pas de raisons pour que les uns ou les autres aient respecté les plus anciennes. Si aucune pièce postérieure au Haut Empire n'a été trouvée, c'est sans doute parce qu'il n'y en avait pas.

Il semble en effet ne pas avoir eu de réoccupation immédiate des lieux après ces invasions du III^e siècle.

Le monde gallo-romain, appauvri, connaît à cette époque une grave crise démographique. L'Empire a failli sombrer dans l'anarchie, les cités vont se replier derrière leurs remparts et les campagnes sont dépeuplées.

Dioclétien, devenu Empereur en 284, procédera à des réformes fiscales et administratives qui redresseront pour un temps la situation, mais la prospérité antérieure ne reviendra pas.

On peut donc imaginer que les terres de Lacour sont, pour un temps, tombées en friches. Les villas sont en ruines et il n'y a plus d'intendants à enterrer dans le cimetière dont les tombes restent seuls témoins d'une époque révolue. Un habitat chétif a peut-être subsisté, mais rien ne l'affirme. En tout cas, les villas gallo-romaines sont tombées dans un oubli total puisqu'aucune habitation ne va resurgir à leur place.

Un peu plus de cent ans après ces destructions, de nouvelles invasions barbares vont, en effet, ébranler plus sérieusement le monde romain. Des envahisseurs venus de l'Est, les Huns, ont déstabilisé les peuples installés sur le Danube. Les Wisigoths qui avaient obtenu la permission de s'installer dans les Balkans profitent de l'affaiblissement de l'Empire Romain. En 410 a lieu le sac de Rome par Alaric et ses Wisigoths qui déferlent sur l'Italie. Les romains ne s'en débarrasseront qu'en leur offrant de s'installer sur une partie de l'Empire qu'ils leur céderont selon des modalités, impôts ou service militaire, qui seront vite dépassées.

C'est ainsi que les Romains offrent des terres aux Wisigoths dans le sud-ouest de la Gaule¹ en passant avec eux des traités pour s'en constituer des alliés contre de nouveaux envahisseurs.

Sous la poussée des Huns, d'autres peuples barbares, Alains, Suèves, Vandales, franchissent les limites nord de l'empire romain. Ils se répandent sur la Gaule, pillant à nouveau tout ce qu'ils trouvent.

Le peuple Burgonde, migrateur dans les mêmes conditions, s'était établi depuis 411 du côté de Worms sur le Rhin et était devenu « *fédéré* », donc ami des Romains. Vers 430, les Huns détruisent le royaume burgonde de Gondicaire. Les Romains, qui apprécient leurs qualités militaires, offrent des terres à ces alliés comme ils l'avaient fait pour les Wisigoths. Ils installent les Burgondes entre Genève et Lyon pour défendre les frontières de l'Empire.

A l'issue de cette proposition, le statut des Burgondes n'est donc pas tout à fait celui d'envahisseurs ou de conquérants.

Ce peuple était largement romanisé depuis plusieurs générations car il servait d'auxiliaires dans l'armée romaine où il s'était acquis une grande réputation. Une partie des lois burgondes, couchées

¹ Lorsque la paix avec les Romains est conclue par le *fœdus* de 418, Honorius accorde aux Wisigoths des terres dans la province Aquitaine seconde (actuellement Bordelais, Charentes et Poitou).

Histoire de Lacour - Chapitre III

par écrit au début du VI^e siècle, semble d'ailleurs dériver du règlement, très strict, qui s'appliquait au sein de l'armée romaine.

C'est ainsi que les Wisigoths dans le sud-ouest de la Gaule et les Burgondes entre Lyon et Genève se sont vues offrir des terres avec un statut de « *fédérés* », c'est à dire d'alliés. Ce sont les Romains qui avaient qualifiés de *rois* les chefs de ces peuplades, afin d'avoir affaire à des interlocuteurs désignés.

Les Burgondes sont venus avec leur famille, leurs bœufs et leurs charriots. La pratique romaine de l'« *hospitalité* » règle les modalités du partage des terres entre les nouveaux venus et les anciens propriétaires. « *Deux tiers des terres et un tiers des esclaves* » auraient été alloués aux Burgondes lors de leur installation. Les termes de ce partage sont rappelés par la *loi gombette*, loi rédigée sous Gondebaud, roi des Burgondes, au début du VI^e siècle.

Cependant l'autorité civile et militaire des Romains s'effondre. En 476 pour les historiens contemporains, l'Empire Romain d'Occident cesse d'exister. Bien avant cette chute, les *rois* installés en Gaule ont cessé de reconnaître l'autorité de l'Empire Romain d'Occident, même s'ils reconnaissent en théorie celle de l'Empire Romain d'Orient qui est bien loin. Ils sont libres de s'arroger le pouvoir et de véritables royaumes vont se constituer.

Les Wisigoths, dans le sud-ouest, se sont déjà répandus vers l'Espagne et ont créé un grand royaume Wisigoth. Les Burgondes vont se tailler un royaume dans le quart sud-est de la Gaule. Depuis les terres situées entre Lyon et Genève, ils vont essaimer, au nord jusqu'à Langres et Auxerre et au sud jusqu'à Avignon, créant durant quatre-vingt ans, un grand royaume Burgonde. Leur but n'est pas le pillage, mais la mise en valeur à leur profit des terres sur lesquelles ils étendent leur domination.

De 457 à 534, les Burgondes seront maîtres d'un royaume autonome dont le souvenir s'est perpétué : le royaume de Burgondie, la Bourgogne. Au moment de sa plus grande extension, le royaume burgonde comprend vingt-cinq cités sous l'autorité du roi Gondebaud : Auxerre, Langres, Besançon, Chalon-sur-Saône, Autun, Lyon, , Genève, Martigny, en Valais, (Octodurum), Vienne, Valence, Carpentras, Orange, Avignon, Cavaillon, Vaison, Gap, Sisteron, Grenoble, Aoste, Die, Viviers, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Apt.

« Après la mort de (Rechiaire), Gondioc, roi des Burgondes, s'étant acquis l'alliance et l'amitié des Goths,[Wisigoths] entra en Gaule accompagné de son peuple et de toute son armée pour y habiter avec l'accord de Théodoric et des Goths » — Consularia Italica, Auctarium Prosperi, 528, année 457. Cité par Katalin Escher p. 80.

« ... qu'ils occupèrent une partie de la Gaule et partagèrent les terres avec les sénateurs » — Marius, Chronique, année. 456

La rencontre entre Gondebaud et Clovis sur la Cure

La rencontre de Gondebaud, roi de Burgondie et de Clovis 1er, roi des Francs, aux limites respectives de leur royaume, entre les évêchés d'Auxerre et d'Autun, nous est révélée par un épisode de la Vie de Saint Eptade en ces termes :

« À l'époque où sur les bords du fleuve Cure deux rois puissants (ou les puissances orgueilleuses de deux rois) se réunissent pour faire la paix, à savoir entre les Burgondes et les Francs, le très excellent roi des Francs Clovis demanda au roi Gondebaud de lui accorder d'ordonner évêque pour sa cité d'Auxerre ce très saint homme Eptade. » — (Saint Eptade du Morvan), Vita Eptadi, 8-10. Traduction donnée par K. Escher, Philippe Gavet : Les Burgondes, p. 106

Lors d'une rencontre entre le roi des Francs et celui de Burgondie, rencontre qui se situe avant 511, date de la mort de Clovis, un traité va définir leur territoire respectif. La cité d'Auxerre sera rattachée au royaume des Francs, mais non la cité de Nevers qui reste à Gondebaud, roi de Burgondie. Il s'agirait ainsi à long terme de l'acte de naissance du Nivernais, resté Burgonde.

Cependant le royaume Burgonde n'est pas appelé à durer. Trente ans après la rencontre de Gondebaud et de Clovis, la défaite du dernier roi Burgonde devant les fils de Clovis signe la fin du royaume Burgonde, qui disparaît en 534. La partie nord, avec Langres, Dijon, Nevers, Autun revient à un petit-fils de Clovis et sera ensuite intégrée au royaume mérovingien, puis carolingien.

« Malgré l'effondrement de la dynastie burgonde et la victoire définitive des fils de Clovis, la cohésion entre les deux ethnies burgonde et gallo-romaine, née des actions pacificatrices et unificatrices des rois burgondes avait fait naître un particularisme et un état d'esprit bourguignon que le temps n'éteindra pas. Sous le sceptre mérovingien la Bourgogne demeura. Le royaume burgonde s'était évanoui mais la Bourgogne était née. Elle porte dans son nom le souvenir de ce premier royaume ». Philippe Gavet www.philippe-gavet.com/

Non loin de Lacour, il reste au moins une trace de cette expansion. Le fils de Gondebaud, Sigismond, roi d'une Burgondie qui s'étend au VI^e siècle de Nevers jusqu'au Valais, en Suisse, y favorise le développement, au diocèse de Sion dans le Valais, de l'abbaye de Saint Maurice d'Agaune.

Cette abbaye va essaimer en Bourgogne avec la fondation, au VI^e siècle, d'un prieuré à Semur-en-Auxois, prieuré dédié à Saint Maurice et relevant de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. « *Le roi Sigismond fit don à cette abbaye de quelques biens situé à Semur et aux environs, notamment de l'emplacement du prieuré de Saint Jean, où les moines d'Agaune envoyèrent bientôt une colonie au VI^e siècle* », nous indique Courtépée.

Ce prieuré restera longtemps sous l'obédience de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. « *Les religieux, pour reconnaître leur dépendance d'Agaune, étaient obligés de porter à cette abbaye chaque année, par forme de pension, cinq marcs de bon argent, le jour de Saint Rémy ; ce qu'ils ont observé jusqu'en 1332, que ce tribut onéreux fut racheté pour une somme d'argent par le Prieur Jacques d'Ylens.²* », dit Courtépée.

Au IX^e siècle est fondée à Semur une église, qui deviendra paroissiale, sous le vocable de Saint Maurice dont elle gardera le nom jusqu'au XII^e siècle, époque à laquelle elle sera rebâtie et dédiée à Saint Jean l'Évangéliste.

Nous avons vu les Burgondes s'installer dans ces contrées. Un groupe a ainsi reçu des terres et créé un habitat sur les lieux qui seront Lacour d'Arcenay. Ces Burgondes sont peu nombreux et ils ont conforté leurs droits en épousant des membres de la noblesse sénatoriale gallo-romaine. Ils ont alors rapidement assimilé la langue, latine, des autochtones.

L'installation des barbares, à la fin du Ve siècle, a eu pour conséquence la décadence des cités gallo-romaines et le développement des centres ruraux. Beaucoup de villages actuels, voire quelques-unes de nos villes, ont comme noyau un domaine de l'époque, franc ou burgonde. Souvent, dans le nom du village, apparaît le nom du fondateur du domaine vers le VI^e siècle, comme le domaine de Julius pour Juillenay ou le domaine de Priscus pour Précy.

La cour de la ferme franque ou burgonde était le "*curtis*" ou "*courtil*", terme qui vient du latin *cohortile*, jardin clos, attenant à une maison. Par la suite, le mot a servi à désigner les bâtiments qui entouraient la cour et en est venu rapidement à désigner le domaine lui-même. Il s'agit alors d'un

² Courtépée : « Description du duché de Bourgogne », t. 6 « Description de Semur-en-Auxois ».

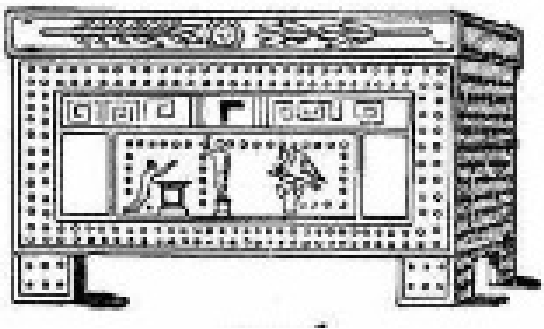
Histoire de Lacour - Chapitre III

nom générique : *Lacour de...* ou *Le Curtil de ...* signifiant donc le domaine appartenant à untel ou le domaine situé à tel endroit reconnu.

Au VI^e siècle, un domaine a été constitué sur une terre recouvrant une partie du territoire actuel de Lacour d'Arcenay, domaine qui n'a sans doute pas pris le nom de son détenteur, mais celui d'un lieu.

Les villas gallo-romaines autour de Lacour ont disparu sans retour entre 260 et 280, et les nouveaux arrivants ne savent rien du pays où ils s'installent.

En s'établissant là, au Ve siècle, les Burgondes sont tombés sur le vaste cimetière des anciennes villas gallo-romaines, cimetière peuplé des « *tombes creuses* » dont parle Courtépée. Les envahisseurs du début du siècle les avaient peut-être pillées, mais ils n'avaient pu emporter les lourds sarcophages qui étaient donc restés sur place. En latin, le mot *Arca, arcae* signifie *cercueils* et le dictionnaire Gaffiot l'illustre par cette image :



Sarcophages, tombes creuses ou cercueils, autrement dit en latin *arcae*. Ce terme, ajouté à la terminaison en *nay* indique un lieu, le lieu où se trouvaient ces tombes.

Le domaine semble donc avoir reçu un nom de lieu, celui du cimetière gallo-romain trouvé là, *le lieu des tombes*, Arcenay, dont les sarcophages nombreux ont dû impressionner les nouveaux arrivants. Le curtil d'Arcenay, ce « *domaine du lieu des tombes*, » se serait donc constitué au Ve ou VI^e siècle avec l'arrivée des Burgondes, nom repris par les Francs, qui leur ont succédé. Tout porte à croire que ce domaine était implanté sur le territoire actuel de la commune de Lacour d'Arcenay.

Si Arcenay a sans doute été habité au VI^e siècle, le nom de *Lacour* semble indiquer que ce lieu a représenté celui du *Curtil*, l'exploitation réservée du maître du domaine.

"Au VIII^e siècle, l'exploitation familiale de terres devient la cellule fondamentale de production agricole.

Les documents montrent que la structure du domaine est double. Une partie de celui-ci est réservée à l'usage du seigneur. C'est la réserve. L'autre partie concerne les manses ou tenures sur lesquelles sont établies les familles de paysans.

La réserve comprend des terres, des vignobles, des bois. [...] C'est aussi le lieu où est établi le noyau du domaine, sous forme de bâtiments d'habitation et d'exploitation désignés sous le nom de curtis. C'est le lieu de résidence du régisseur, ainsi que le lieu occasionnel de résidence du maître.

Le "curtil" comprend des bâtiments annexes, ceux où l'on stocke le surplus, mais également des ateliers de transformation : ateliers de tissage, de fabrication de beurre et de fromage, de salaison de viande, brasseries et pressoirs.[...].

Enfin on y trouve les cabanes d'habitation des serfs domestiques qui ne disposent pas de tenure et restent à la disposition du maître"³.

Le *curtil* carolingien ressemble à la villa gallo-romaine dans son projet de vie en autarcie. Nous ne saurons pas où se situait ce « *curtil* », que j'aurais tendance à mettre, nous verrons plus loin pourquoi, à l'emplacement actuel du lieu nommé la « *Grande Ferme* », peut-être relié par un chemin direct à Arcenay. Là se trouvent sans doute les *manses* ou tenures des petits propriétaires libres ainsi que la chapelle de la communauté et son cimetière.

Les Burgondes ont apporté avec eux un mode de vie qui n'est pas celui des gallo-romains et la main d'œuvre servile ne représente pas pour eux l'importance qu'elle avait chez leurs prédécesseurs. De plus, à la fin de l'empire romain et avant même les temps mérovingiens, un grand nombre d'esclaves s'étaient vus attribuer un petit lot de terre en échange duquel ils devaient verser une redevance au maître.

Au VI^e siècle, des esclaves affranchis disposent "*d'un petit pécule, d'un petit un logis, d'un petit jardin et d'une petite vigne*"⁴.

Parallèlement, un bon nombre de petits propriétaires libres ont, à cette époque, remis leurs terres à un grand propriétaire capable d'assurer leur protection. Ce dernier leur concédait aussitôt leurs terres en usufruit par un contrat nommé *précaire*. Le petit paysan libre était devenu un *recommandé*, « celui qui se recommande en la puissance d'autrui », passé sous la dépendance et la protection du maître.

La différence entre les libres et les esclaves s'était ainsi estompée. Le statut des habitants de Lacour et d'Arcenay à l'époque carolingienne était donc celui de *tenanciers*, établis sur des *manses*.

³ La France avant la France" Geneviève Bürer-Thierry, Charles Mériaux, Belin ed..

⁴ La France avant la France" Geneviève Bürer-Thierry, Charles Mériaux, Belin ed.

Histoire de Lacour - Chapitre III

Au VIII^e siècle, mais sans doute bien longtemps auparavant, les maisons rurales sont bâties sur des poteaux de bois enfoncés dans le sol, avec des murs en torchis sur une armature de branches souples entrelacées. Les toitures sont couvertes de paille ou de végétaux liés entre eux, parfois des roseaux. Elles sont généralement rectangulaires et mesurent entre 11 et 15 mètres de longueur



pour 5 à 10 mètres de largeur. Certaines façades sont protégées par un auvent ou possèdent des galeries extérieures. Ces maisons sont souvent d'usage mixte, avec des étables incluses, apportant de la chaleur des animaux en hiver.

Les fouilles des nécropoles montrent une population à l'état de santé médiocre dont l'espérance de vie dépasse de peu la trentaine.

Une manse au temps des carolingiens.

Les Burgondes étaient chrétiens mais les habitants du *domaine du lieu des tombes* ont sans doute utilisé pour leurs morts le cimetière gallo-romain, comme cela s'est fait ailleurs, jusqu'au VII^e-VIII^e siècle.

Nous avons dit que le monde romain établissait ses tombes à l'écart des endroits habités, respectant l'interdit qui, à Rome, exigeait que les morts soient inhumés hors de l'enceinte sacrée de la cité. Au contraire de cet état d'esprit, les chrétiens placeront leurs défunts le plus près possibles des reliques d'un saint, sous le patronage duquel une chapelle ou une église étaient construites. Le souhait était que les cercueils soient presque au contact des reliques, on disait "*ad sanctos*".

Une chapelle a été érigée sur la place du cimetière gallo-romain d'Arcenay, peut-être pour christianiser ces tombes païennes avec les reliques de Saint Erembert, évêque de Toulouse. On admet que le culte des saints ne s'est pas établi, dans les campagnes, avant le VII^e siècle. La date de la mort de ce saint inconnu, 678, pourrait indiquer, à quelques dizaines d'années près, l'époque de la fondation de cette chapelle.

Les dates concordent donc pour indiquer un habitat stable, attesté au milieu du VII^e siècle près de cette chapelle et de sa relique, à Arcenay. Aux temps mérovingiens, une telle chapelle était en bois, éclairée avec des chandelles et brûlait souvent. Ce n'est que quelques siècles plus tard qu'on les a construites en pierre.

Histoire de Lacour - Chapitre III



Un sarcophage, gallo-romain ou mérovingien, se trouve actuellement dans la cour de la ferme du château de Lacour. Il aurait été trouvé dans le jardin « en fer à cheval ». Nous n'avons pas d'indications plus explicite sur l'endroit où il se trouvait primitivement, ni sur la date à laquelle il a été sculpté dans la pierre. Peut-être s'agit-il d'un sarcophage apporté d'Arcenay, après la découverte des tombes dont parle Courtépée. Il aura servi de bassin, dans ce jardin, mais il n'était pas fait pour cela et le gel en aura cassé un bord.

A la fin de l'Empire Romain, les lieux de culte chrétiens étaient situés en ville. Ils ne sont parvenus dans la campagne que vers la fin du VII^e siècle. Le domaine d'une villa, Burgonde ou Franque, a souvent déterminé les limites de résidence de la communauté rurale rattachée à une chapelle et à son desservant. Au XII^e siècle, ces communautés deviendront des paroisses, mais ces dernières ont presque toujours gardé l'assise territoriale qui était la leur auparavant.

Ces paroisses resteront les mêmes dans leur ensemble, avec leur administration civile et religieuse, jusqu'à la Révolution Française, dessinant ainsi, parfois, l'état des domaines fonciers du VI^e au VIII^e siècle. On peut ainsi supposer que les limites actuelles des terres agricoles et d'une partie des forêts de la commune de Lacour d'Arcenay peuvent avoir correspondu au domaine Burgonde ou Franc du Ve au VII^e siècle, qui deviendra paroisse de Lacour d'Arcenay au XII^e siècle.

Cependant la commune de Lacour d'Arcenay comprend deux mille hectares dont une grande partie (58%) de forêts, auxquels on peut ajouter 5% de landes et d'étangs. Il est admis que la forêt avait à cette époque le caractère de « *res nullius* », un lieu non approprié. On peut donc imaginer que le domaine burgonde comprenait la superficie des terres agricoles, avant défrichement, de Lacour et d'Arcenay, avec un débordement inconnu sur la forêt, qui devait cependant continuer à faire l'objet d'une exploitation ancestrale.

On ne sait quels remaniements se sont produits durant les trois ou quatre siècles qui ont suivi l'installation des Burgondes, puis des Francs. Les mérovingiens et les carolingiens étaient plus ou moins polygames et tous leurs fils étaient appelés à leur succession. Cependant, si leurs héritiers avaient le même comportement que celui des leurs princes, les concurrents étaient rapidement éliminés au profit d'un seul. Ces princes tenaient solidement leur royaume et concédaient des terres immenses à leurs grands commensaux qui en confiaient à leur tour une partie à leurs fidèles.

La possession d'une terre emportait pour son bénéficiaire le devoir de fournir un service militaire, avec un nombre de combattant correspondant à l'importance du domaine qui lui était concédé. Au temps de Charles Martel, qui arrête les Sarrasins à Poitiers en 732, un combattant à cheval, sa monture, son équipement et son entretien nécessitaient le revenu de cent cinquante hectares de terre. Charles Martel, dont la cavalerie lourde emportait toutes les victoires, distribuait dans ce but à ses fidèles les terres nécessaires, au besoin en confisquant celles de l'Eglise. C'est ainsi qu'une partie du patrimoine de l'abbaye de Saulieu, détruite par les Sarrasins en 731, a été donné par Charles Martel à ses officiers⁵.

Le « *domaine du lieu des tombes* », burgonde ou franc (le nom de *Franceau* semble renvoyer à une occupation franque, après 535), paraît s'être maintenu, avec la résidence à Lacour du propriétaire du *Curtill* et de ses serfs, tandis qu'à Arcenay se trouvaient les *manses*, habitées par ses tenanciers et ses « *recommandés* ». Ce propriétaire est investi par une autorité supérieure et donc responsable d'un service militaire. Il doit s'y présenter en armes et à cheval avec un certain nombre d'hommes à sa suite, également à cheval avec leurs suivants. Il est donc susceptible de s'absenter pour effectuer ce service militaire et de partir très loin avec ses hommes, le cas échéant. Il peut aussi ne pas revenir et laisser des fils trop jeunes pour assurer la sécurité du lieu.

Ce système de défense se montrera efficace durant près de deux siècles et les Sarrasins, que Charles Martel avait arrêté à Poitiers en 732, seront en effet contenus jusqu'à la fin du règne de Charlemagne. Celui-ci meurt en 814, mais ses successeurs se révéleront peu à peu trop faibles pour faire face à la pression extérieure. Une période troublée s'instaure, au IX^{ème} siècle, avec les invasions réitérées des Sarrasins, puis les razzias des divers envahisseurs qui se sont ensuite succédés.

Il n'est pas exclu qu'aux temps des invasions du IX^e siècle, ce « *curtil* » carolingien, riche, ouvert et peu ou mal défendu si le propriétaire se trouvait en campagne militaire au loin, ait attisé la cupidité de ces envahisseurs. A un moment ou à un autre, il aurait été pillé et anéanti, tandis que les survivants se seraient repliés sur Arcenay et son église, peut-être quelque peu fortifiée. Lacour, le *curtil*, aurait donc disparu à cette époque en tant que lieu d'habitation, tandis que la population d'Arcenay se maintenait ou augmentait, gardant toutefois le souvenir du lieu appelé « *Le Curtill* ».

⁵ Courtépée, Description du duché de Bourgogne, T.6, "Description de Saulieu", p.199